

CIDUNATI *La voix des indépendants.*

Pour agir ensemble !

Le CIDUNATI est une organisation interprofessionnelle représentative, il défend les intérêts des petites et moyennes entreprises françaises, il s'attache à la diversité promouvoir et représenter une économie fondée sur la proximité, créatrice d'emploi, source de richesses et de valeur ajoutée

Basé sur le regroupement et la représentativité le CIDUNATI intervient inlassablement auprès des décideurs et des dirigeants quelle que soit la couleur politique afin d'obtenir des avancées directes sur les légitimes revendications des acteurs économiques.

Nous appuyons toutes les initiatives qui contribuent à faciliter la vie des entrepreneurs

Historique

1969 : Naissance de la Contestation

1974 : Création d'une Confédération Intersyndicale

1992 : Reconnaissance par les pouvoirs publics du CIDUNATI pour le secteur des métiers

1993 : Création du premier centre national des jeunes pour la libre entreprise

2000 : Elections nationales Numéro 1 en commerce Numéro 2 en artisanat

2004 : Anniversaire : 35 ans aux services des entrepreneurs indépendants

2008 : Le CIDUNATI devient la 1^{ère} organisation nationale indépendante de défense du commerce et de l'artisanat.

Le CIDUNATI est à l'origine des nombreuses avancées sociales qui ont marqué les entrepreneurs du 20^{ème} siècle

Quelques exemples

• L'alignement de l'assurance maladie et vieillesse sur le régime salarié
• Création du régime maternité
• Le maintien des droits du conjoint
• Prise en charges de l'hospitalisation et des affections longues durées à 100%
• La retraite complémentaire des artisans et des commerçants
• L'aide aux commerçants artisans âgés
• Les indemnités journalières
• La réduction des délais de carence
• L'indemnité de départ
• La retraite à 60 ans
• Les fonds d'aides d'actions sociales pour les artisans et commerçants en difficulté
• L'extension de la médecine préventive
• L'exonération de la taxe professionnelle pour les artisans travaillant seuls
• La réduction de 25 à 75% de la base imposable en taxe professionnelle en faveur des artisans employant au plus 3 salariés
• La loi sur la reconnaissance des diplômes professionnels
• La création du statut Maître apprentissage
• La qualification préalable à l'inscription au Registre des Métiers
• Le statut du conjoint collaborateur
• La loi relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat
• Les dispositifs de formation des artisans
• Les lois Royer et Raffarin pour limiter les implantations des grandes surfaces
• La protection du patrimoine de l'entrepreneur individuelle
• La création de la charte du contribuable
• La suppression des brigades polyvalentes de contrôle
• L'inversion de la preuve fiscale
• La qualification professionnelle
• La réforme de l'apprentissage
• La TVA à 5,5% dans le bâtiment
• Le livre blanc sur l'apprentissage
• La réduction des plus values
• La transmission d'entreprises
• Le chèque emploi
• La baisse de l'impôt sur les sociétés

La lutte continue : Quelques revendications actuelles.

- Allègement de la fiscalité et des charges
- Les suppressions des contraintes administratives pour aller vers une simplification réelle
- La suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises dont l'effectif est égale ou inférieure à 20 salariés
- La réforme des chambres de métiers et des chambres de commerces et d'industrie pour une réelle représentativité
- La suppression de la CSG sur les retraites et sa diminution substantielle sur les revenus d'activités
- L'harmonisation européenne de la TVA
- L'aménagement du territoire en tenant compte des commerces traditionnels
- L'abolition des contrôles et une réforme radicale de la fiscalité des petites entreprises
- La Création d'un label de proximité pour le différencier du grand commerce et de la grande distribution

